

Le Val de Gouhenans

Le village du « Vau devant Gouhenans » est déjà mentionné dans des pièces d'archives datant du Moyen Age

A cette époque c'était une dépendance de la seigneurie de Gouhenans ; aucun des paysans n'était libre (ou « franc ») ; eux-mêmes ainsi que les terres qu'ils cultivaient étaient placés sous le régime de la mainmorte ; ils « appartenaient » aux seigneurs propriétaires du territoire.

La situation de l'ancien village est mal connue. Il est probable qu'il se tenait en contrebas le long de la rivière mais pour l'instant il ne semble y avoir aucune certitude quant à son emplacement d'origine.

Lorsque le 5 juin 1703 Toussaint Devault et Claude Beau achètent le territoire du Val de Gouhenans, ils n'achètent que les terres, les bois et taillis d'un territoire totalement en friche. Les Dames de Gouhenans se réservent les droits seigneuriaux tels que les droits de justice (ainsi que les amendes et autres revenus qui en découlent), les droits de chasse etc..., mais aussi les impôts : une cense perpétuelle leur est due par les nouveaux acquéreurs, de « six quartes de froment et autant d'avoine payable chaque année à la saint Martin d'hiver », ainsi qu'une dîme sur toutes les graines qui seront semées et dont un tiers doit revenir au curé de Gouhenans.

Par contre les Dames de Gouhenans lèvent la mainmorte et libèrent les futurs habitants du village de toutes les servitudes, corvées et obligations envers les seigneurs de Gouhenans. Ces conditions ont certainement facilité le repeuplement du Val.

Toussaint Devault et Claude Beau conserveront le territoire indivis. Le partage des terres entre les deux familles n'aura eu lieu qu'en 1763.

La Révolution de 1789 abolit les droits seigneuriaux et instaure aussi les communes ; celles-ci seront, selon le choix des habitants, calquées sur les paroisses ou seront des communautés d'habitants comme ce fut le cas pour Le Val avec deux seules familles de propriétaires.

- ✓ En 1824 les héritiers de Claude Beau revendent leurs propriétés, d'une part à Jean-Baptiste Elion et sa sœur Françoise, de Gouhenans, et d'autre part à Jean-Baptiste et François Tailleur, du Val, tous fermiers. C'est à partir de ce moment que les paysans du village commencent à posséder en propre les terres qu'ils cultivent.
- ✓ Le domaine Devault quant à lui a d'abord été vendu en bloc par les arrières petit-enfants de Toussaint Devault, en 1847, à Delphin Lanoir, maître verrier et directeur de verrerie à Malbouhans.
A partir de 1865, ses neveux le revendront petit à petit aux cultivateurs.

A la fin du XIX^{ème} siècle le Val de Gouhenans est devenu un village de petits propriétaires.



Commissaire Soit que depuis les guerres arrivées en ce pays en l'an mil six cent trente six, le village appelle le val devant goubenans auroit esté ruiné, et le territoire tombé en friche, sans qu'on ait pu restablir ledit village, ni trouvé des Sujets suffisants pour habiter et remettre en estat ledit territoire, en sorte que les Seigneur et Dame dud lieu n'en ont pu tirer que tres peu de revenu, ce qui les auroit obligé de faire diverses tentatives pour y attirer des Sujets; ce qu'ils n'ont pu faire, mais seulement quelques estrangers insolubles. dont leurs Entremises concourent plus a la ruine dud territoire, et au desavantage desd Seigneur et Dame, que leur profit; que pour ce ils auroient trouvé plus convenable de vendre, les lieux et places de la situation ancienne dud village du val devant goubenans, et toutes les terres, pres, communaux, droit, usages, Bois, Cour deau, et également tout ce qui depend d'ancienneté dud val, et qui forme son territoire, lequel estoit de condition mainmorteable, et qui est arrivé en escheute au Seigneur dud lieu, a des personnes solubles, et domiciliés en cette province, qui puissent a la suite des temps travailler au rétablissement